Analyse du débat public
par le cabinet Séance Publique

Edition n°2

21 janvier 2022

La primaire populaire
Actualités et enjeux de la démarche

Contexte

A moins de 10 jours du début du vote pour la désignation du candidat de « rassemblement » par la primaire populaire le 27 janvier, celle-ci fait face à une polémique suite à la publication d'une vidéo datant d'octobre 2021 montrant son porte-parole, Samuel GRYZBOWSKI expliquer comment contraindre les candidats de gauche à participer au scrutin. L'objectif de l'organisateur de la primaire aurait été « d'empêcher (les candidats) d'avoir les 500 signatures », de les « critiquer sur les réseaux sociaux pour faire baisser leur côte de popularité », dans le but qu'ils ne puissent bénéficier d'un prêt de la part des banques.

SÉANCE PUBLIQUE

Introduction

Dans le cadre de l'élection présidentielle 2022 qui se tiendra les 10 et 24 avril prochains, plusieurs candidats représentants des mouvements politiques se sont déclarés, parfois à l'issue d'élections primaires.

Un autre processus de désignation citoyenne d'un candidat de rassemblement s'est fait jour, sous la forme d'une **primaire en ligne**. Cette démarche est initiée par des **militants issus de la gauche** réunis au sein du collectif *Rencontre des justices,* qui désirent faire émerger **un candidat prêt à porter un programme écologique et social**. Ils portent l'ambition d'une « troisième voie » entre nationalisme et néolibéralisme et s'inscrivent en réaction au mandat du Président sortant Emmanuel MACRON et à l'offre d'extrême droite de Marine LE PEN, notamment.

A noter **que trois des sept candidats retenus par la primaire populaire ont pour l'instant refusé de reconnaître le résultat du vote : Jean-Luc MELENCHON, Yannick JADOT et Anne HIDALGO.**

L'ancienne garde des Sceaux **Christiane TAUBIRA** – qui s'est déclarée candidate à la présidentielle le 15 janvier -, **le député européen Pierre LARROUTUROU et les candidats issus de la société civile Charlotte MARCHANDISE et Anna AGUEB-PORTERIE ont quant à eux indiqué qu'ils se plieraient aux résultats.**

Christiane TAUBIRA a rappelé son soutien au dispositif le 18 janvier au micro de France Inter *« Moi je prends des risques. Je suis celle qui accepte les risques d'une investiture citoyenne, celle qui accepte de constater à l'échelle des candidats et des partis, que l'union n'a pas été possible. Peu importe si elle a suffisamment été essayée. Le fait est qu'elle n'a pas été réalisée.* **». La candidate ne s'engage cependant pas à se retirer si elle n'était pas choisie par les électeurs de la primaire populaire.**

Par la suite, les équipes du candidat insoumis se sont exprimés à travers ***un communiqué de Manuel BOMPARD****, Directeur de campagne : « Jean-Luc Mélenchon n'a jamais donné son accord pour figurer dans ce scrutin : nous demandons donc que son nom soit retiré de tous les supports physiques et numériques ».* Pour le parti, cette démarche est *« manifestement problématique et insincère ».*

Quelques précisions sur la primaire populaire

Un contournement de la volonté des candidats à la présidentielle ?

La primaire populaire a fait émerger à l'issue de parrainages en ligne par les citoyens sept personnalités éligibles car candidates à l'élection présidentielle. En revanche**, le dispositif n'a pas pris en compte la volonté de ces personnalités d'y participer ou non**. Or, être candidat à la présidence de la République française est un acte personnel. Ainsi, Jean-Luc MELENCHON, Yannick JADOT et Anne HIDALGO ont refusé de reconnaitre le résultat du vote fin janvier.

Un contournement du rôle des partis dans la Vème république ?

Les élections primaires précédemment organisées l'étaient à l'initiative des partis politiques : elles permettaient la désignation du candidat du parti à l'élection présidentielle. En 2017, le Parti socialiste a organisé une « primaire citoyenne » qui a désigné Benoit HAMON candidat du parti. Les Républicains à droite et Europe Ecologie Les Verts (EELV) ont également mis en place un dispositif de primaire pour faire émerger François FILLON et Yannick JADOT.

Selon la Constitution, le rôle des partis dans la Vème République est de concourir à l'expression du suffrage et de participer à l'animation de la vie politique. Par exemple, la prise de candidature aux élections législatives se fait au nom d'un parti, qui a investi le candidat.

Ainsi, la vie politique et électorale française est structurée par l'existence des partis politiques, notamment dans le cadre du financement des campagnes : l'Etat participe à la vie politique par le remboursement partiel des campagnes électorales, l'aide financière des partis politiques et des incitations fiscales pour les dons des particuliers aux partis. Les comptes de campagnes et des partis ainsi que les déclarations de patrimoine et d'intérêt des élus sont rendus publics.

La primaire populaire pose donc la question du respect de ces règles et des principes de la vie politique française.

Un mécanisme illégal ?

Selon le juriste Jean-Philippe DEROSIER, qui s'exprime dans une tribune au JDD le 15 janvier 2022, la primaire populaire est illégale. Le mécanisme s'apparente à un sondage et pourrait affecter la sincérité du scrutin en induisant les électeurs en erreur les 10 et 24 avril, en soumettant au vote en ligne la candidature de personnalités qui ne reconnaissent pas la primaire populaire.

Par ailleurs, pour le juriste, le processus de la primaire populaire est une enquête statistique qui devrait respecter les règles des sondages avec, notamment, un contrôle de la commission des sondages.

Genèse et objectifs de la primaire populaire : proposer un candidat de l'urgence sociale et climatique

L'initiative d'une primaire dite « populaire » pour les formations politiques de gauche et les écologistes a été lancée par le collectif *Rencontre des justices*, formé en octobre 2020 par des entrepreneurs sociaux et des militants écologistes, féministes et antiracistes.

L'association ***2022 ou jamais*** créée en mars 2021 porte désormais le projet de la primaire populaire.

Le mouvement revendique **5 000 bénévoles** répartis sur l'ensemble du territoire et est soutenu publiquement par plusieurs personnalités issues de divers horizons (économistes, scientifiques, artistes, militants et militantes, chercheurs et chercheuses, philosophes, etc.). Il est par ailleurs financé par des dons.

L'objectif des organisateurs est de **permettre l'émergence démocratique d'un candidat de gauche capable d'endosser des revendications sociales et écologiques tout en ouvrant une nouvelle fenêtre d'investissement des citoyens en politique.**

Les porte-paroles de la primaire populaire sont Samuel GRZYBOWSKI et Mathilde IMER.

Samuel GRZYBOWSKI est un militant associatif et entrepreneur social, président du mouvement de jeunesse interconvictionnel Coexister de 2009 à 2015 puis enseignant en économie sociale à Sciences Po Paris. Depuis 2020, il est également secrétaire national du Mouvement Impact France rassemblant les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire.

Mathilde IMER est une militante écologiste engagée en faveur du climat et de la démocratie. Elle est l'une des initiatrices de la Convention citoyenne pour le climat. De 2019 à 2021, elle occupe le poste de coprésidente de Démocratie Ouverte, un collectif qui promeut l'innovation en matière de démocratie et de participation citoyenne aux décisions politiques dans l'objectif de « régénérer les institutions ».

Organisation de la primaire populaire : deux phases de désignation

Cette primaire propose un déroulement en deux étapes :

1. Un parrainage en ligne de participants potentiels

Calendrier : juillet 2021 à octobre 2021

Lors de cette période, les citoyens ont pu parrainer et proposer les personnalités qu'ils voulaient voir soumis au vote.

La liste des personnalités présentées au vote a été publiée le 15 janvier 2022. Ce sont celles ayant été plébiscitées lors de la phase de parrainages et qui sont candidates à l'élection présidentielle à cette date :

- Anna AGUEB-PORTERIE
- Anne HIDALGO
- Yannick JADOT
- Pierre LARROUTUROU
- Charlotte MARCHANDISE
- Jean-Luc MELENCHON
- Christiane TAUBIRA

2. Procédure du vote

Calendrier : du 27 au 30 janvier 2022
L'inscription au vote est possible jusqu'au 23 janvier 2022 au soir.

Le vote s'effectuera en ligne, en un tour et au **jugement majoritaire**, ce qui signifie que l'électeur vote en évaluant chacune des candidatures présentées et en leur attribuant la mention de son choix (excellent, bien, passable, insuffisant, à rejeter). La candidature retenue sera celle jugée la plus méritante par la majorité de l'électorat.

311 000 personnes étaient inscrites mercredi 19 janvier 2022 pour participer au vote.

Analyse
Ce chiffre est d'ores et déjà le plus important des primaires qui aient eu lieu, dépassant la primaire écologiste de septembre (122 000) et le congrès des Républicains début décembre (près de 140 000).

Côté **sécurisation du vote en ligne**, la société *Neovote* a été missionnée par les organisateurs pour garantir le bon déroulement du scrutin, notamment avec une solution "anti-fraude" (avec une vérification de l'identité par carte bancaire) homologuée par le Conseil d'État, le Sénat, l'Assemblée nationale, le Ministère de l'Intérieur et la DGSI (Direction générale de la sécurité intérieure).

A l'issue du vote, le candidat qui sera élu devra s'engager à promouvoir et mettre en œuvre un **Socle Commun** de 10 mesures dites « de rupture » :

- **Coconstruit avec plusieurs partis politiques des gauches et écologistes réunis au sein d'un Conseil des partis** (Cap Écologie, Europe Écologie-Les Verts, Ensemble !, Gauche Démocratique et Sociale, Génération.s, La France Insoumise, Nouveaux Démocrates, Nouvelle Donne, Parti Communiste Français, PEPS, Place Publique, Parti Socialiste)

- **Inspiré des revendications et des mouvements sociaux de ces dernières années** (Gilets Jaunes, jeunes pour le climat, luttes sociales, féministes, antiracistes, syndicats…).

Les **10 mesures** revendiquées par la primaire populaire sont les suivantes :

1. Une grande loi de transition alimentaire vers une agriculture paysanne et écologique.
2. Une vraie loi climat pour reconvertir notre économie et accompagner nos entreprises dans la transition.
3. Permettre à chacun et chacune de couvrir ses besoins essentiels.
4. Un emploi et un salaire juste pour toutes et tous.
5. Investir massivement dans le social, prioritairement dans la santé et l'éducation.
6. Redonner le pouvoir aux travailleurs et travailleuses.
7. Un big bang pour une fiscalité plus juste et écologique.
8. Restaurer la confiance dans notre démocratie par des mesures d'urgence.
9. Vers une sixième République écologique et la fin de la monarchie présidentielle.
10. La reconquête et l'élargissement de nos libertés.

Les militants de la primaire populaire feront **campagne pour le candidat retenu et son programme** jusqu'à l'élection présidentielle.

Les personnalités plébiscitées

10 personnalités ont été plébiscitées :

Candidats à l'élection présidentielle
Eligibles

Anna AGUEB-PORTERIE

Anne HIDALGO

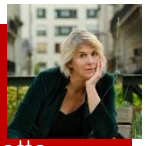
Charlotte MARCHANDISE

Pierre LARROUTUROU

Yannick JADOT

Jean-Luc MELENCHON

Christiana TAUBIRA

Candidats à l'élection présidentielle
Non éligibles

Clémentine AUTAIN

Gaël GIRAUD

François RUFFIN

Sources photos : Twitter / Linkedin / Wikipedia

Document réalisé par
Inès RODRIGUEZ-ALBACAR
Consultante